



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 46662

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le projet de création d'un gazoduc qui pourrait relier, à l'horizon 2008, Trinidad à la Guadeloupe et desservir d'autres îles de l'archipel, dont la Martinique. Il aimerait connaître la position du Gouvernement sur ce projet de nature économique mais aussi écologique qui ne pourra se concrétiser qu'avec la volonté des autorités françaises d'y prendre part.

Texte de la réponse

Les autorités de Port d'Espagne ont rendu public, en juillet 2002, un projet de construction d'un gazoduc sous-marin destiné à acheminer le gaz naturel produit par Trinité-et-Tobago vers la Grenade, Saint-Vincent, la Barbade, Sainte-Lucie, la Dominique, la Martinique et la Guadeloupe, sur une longueur de 667 km (route ouest) ou 726 kilomètres (route est). La réduction escomptée de la facture énergétique pour les pays bénéficiaires est estimée par les promoteurs du projet à environ 20 % pour le prix du fioul et de 60 % pour le gazole. Une correspondance à ce sujet a été échangée entre le Premier ministre, M. Manning, et le Président de la République, tandis que le gouvernement trinidadien confiait à un ambassadeur itinérant le soin de suivre l'avancement du dossier. Une délégation de l'Eastern Caribbean Gas Pipeline (ECGP), responsable du projet, a été reçue à Paris dès juillet 2002, tandis qu'une mission d'EDF s'est rendue à Port d'Espagne en septembre de la même année. Selon les responsables du projet, la première phase du tracé (226 ou 276 kilomètres, selon la route choisie) assurerait, à partir de Tobago, la desserte de la Barbade, soucieuse d'ores et déjà d'anticiper une demande croissante d'énergie qui devrait se matérialiser à partir de 2007. Les travaux commenceraient à la fin de l'année 2005. Dans une phase ultérieure, le gazoduc pourrait être prolongé vers la Martinique et la Guadeloupe, avec des dérivations vers Sainte-Lucie et la Dominique. Selon ses promoteurs, le soutien éventuellement apporté par la France au titre de ses départements français d'Amérique à la poursuite du projet dans sa deuxième phase serait une condition de sa viabilité économique et, par conséquent, de sa réalisation. Le Gouvernement avait fait savoir qu'en dépit de l'intérêt du projet, il ne pouvait s'engager dans une réflexion approfondie avant la réalisation d'une étude de faisabilité technique. Confiée après quelques retards au consultant franco-italien Doris Engineering et financée par le groupe canadien AIC, cette étude vient d'être achevée. Entre-temps, une modification partielle du tracé a été rendue nécessaire par la découverte de l'existence d'éruptions volcaniques sous-marines. Les dirigeants d'ECGP se sont rendus en Martinique et en Guadeloupe du 2 au 8 juin dernier, où les contacts qu'ils ont pu avoir, notamment auprès des préfetures et des conseils régionaux et généraux, leur ont paru positifs. Cependant, ni le Gouvernement ni les entreprises chargées de la maintenance et de la modernisation de notre réseau énergétique ne sauraient se prononcer avant d'avoir examiné les conclusions de l'étude de faisabilité qui viennent de leur être transmises. Un processus de réflexion est ainsi engagé qui, par-delà les considérations techniques, devra permettre au Gouvernement d'apprécier, en étroite concertation avec les exécutifs régionaux et les élus locaux, l'impact social et économique de ce projet sur les départements concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46662

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7067

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10220